

Décret n° 2005-442 du 2 mai 2005 relatif à l'attribution de l'allocation temporaire d'invalidité aux fonctionnaires relevant de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière

02/05/2005

Ce texte abroge les articles R. 417-8, R. 417-12 à R. 417-16, R. 417-18 à R. 417-21- 1 du code des communes.